



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

DATE DE CONVOCATION

05 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le **onze octobre** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN (pouvoir de Mme Ghislaine POIVRE), Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Michel MANGOLD), Luc JOLIET, Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Isabelle DI GIOVANNI), Gérard TRÉMOULET (pouvoir de Mme Carole VALROFF), Michel AIMEUR, Daniel BAUCHET, Mmes Catherine BERTET, Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de M. Georges GROSSEL), Gilles BRACHOTTE, (départ à 19h40, pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Sylvie CHASTRUSSE, MM. Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA, Laurent FAIVRE (pouvoir de M. Bernard GEVREY), Mme Françoise JACQUES (pouvoir de Mme Catherine LANterne), MM. Paul JEANNERET, Albert LAUGERE, Pascal MARTEAU, Jean MATHE, Guy MORELLE (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE à partir de 19H40), Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, MM. Jacques PROST, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Daniel SAUVAIN.

Étaient Absents/excusés :

Mmes Ghislaine POIVRE (pouvoir à M. Hubert SAUVAIN), Nathalie ANDRÉOLETTI, Elisabeth BESSIERE, MM. François BIGEARD, Georges BRUN, Marc BRUNO, Cyril BULOT, Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE jusqu'à 19H40), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Isabelle DI GIOVANNI (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), MM. Bernard GEVREY (pouvoir à M. Laurent FAIVRE), Georges GROSSEL (pouvoir à M. Jean-Paul BONY), Mmes Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE, MM. Jean-Claude GUIBLAIN, Alain GUYOT, Mme Catherine LANterne (pouvoir à Mme Françoise JACQUES), MM. Jacky LAPIERRE, Jacques LAURIOT, Pascal LERAT, Michel MANGOLD, (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Liliane ROUSSELET, Laurence SCHERRER, M. Daniel SUTY (suppléé par M. Francis PARMENTIER), Mme Carole VALROFF (pouvoir à M. Gérard TREMOULET).

Étaient également présents : M. Michel EMAROT (suppléant de M. Pascal MARTEAU), Benjamin MODI, Directeur Général des Services, Mme Françoise BOURON

SOMMAIRE

AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 14 Septembre 2017

Rapporteur : H. SAUVAIN

2. Adhésion de la Communauté de Communes Norge et Tille au Service Commun des Droits des Sols de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) – Signature de la convention afférente

Rapporteur : G. TREMOULET

RESSOURCES HUMAINES

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

4. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 1^{ère} Commission

Rapporteur : V. DANCOURT

5. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : F. PARMENTIER

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - RECHERCHE D'ENTREPRISES

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

6. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3^{ème} Commission

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

PETITE ENFANCE

7. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération Départementale de Côte d'Or de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

8. Relais Petite Enfance

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

ENFANCE

9. Vacances de Noël 2017

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

JEUNES

10. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission Locale

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

FAMILLE

11. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CREATIV

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

12. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

SENIORS

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

ACTION SOCIALE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

13. Compte-rendu de la représentation du Centre Social – Espace Coluche de la CCPD au sein de la Fédération des Centres Sociaux

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

FINANCES - BUDGET - COMMANDE PUBLIQUE

FINANCES

14. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées suite au transfert des zones d'activités économiques

Rapporteur : D. BAUDRON

15. Décision modificative N°1 du budget « Service Commun des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

16. Demande d'annulation de titre

Rapporteur : D. BAUDRON

BUDGET

XXXXXXXXXX

COMMANDE PUBLIQUE

XXXXXXXXXX

ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

17. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5^{ème} Commission

Rapporteur : G. TREMOULET

ENVIRONNEMENT

18. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et Déchets Assimilés – SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

XXXXXXXXXX

CADRE DE VIE

XXXXXXXXXX

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

XXXXXXXXXX

GEMAPI

XXXXXXXXXX

VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

VOIRIE

XXXXXXXXXX

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

TRANSPORT

NON NON NON NON NON

BATIMENT

19. Projet de déménagement de locaux périscolaires de VARANGES

Rapporteur : G. POIVRE

ACCESSIBILITE

NON NON NON NON NON

MISE EN CONCURRENCE

NON NON NON NON NON

INFORMATIONS

20. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

INTERVENTION DE MAITRE CORNELOUP (Avocat de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise)

Maître CORNELOUP présente les différentes structures juridiques existantes pour régler le problème rencontré concernant le transfert de compétence à la CCPD au 1^{er} janvier 2018 de l'eau et de l'assainissement.

Il présente les aspects juridiques de la société publique locale, de la société d'économie mixte et de la société d'économie mixte.

M. Daniel BAUCHET rappelle que lors de la dernière séance plénière du Conseil communautaire, il était envisagé de créer un syndicat intercommunal jusqu'au 31 décembre 2017 puis un syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Président explique que parmi les présidents des syndicats d'eau et d'assainissement actuels, le président du syndicat de l'eau et de l'assainissement de FAUVERNEY n'est ni élu communautaire ni élu communal. Dans cette situation, ce dernier serait évincé de son poste et il conviendrait de procéder à des élections. Monsieur le Président de la CCPD a pris vis-à-vis de ce président un engagement moral.

Dans un premier temps, une solution existait et avait été formulée par M. TABARD qui travaillait à la Préfecture. Les syndicats d'eau et d'assainissement étaient tous d'accord, la CCPD également suite au vote d'une délibération prise lors de la séance plénière du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2017, ainsi que les communes concernées.

Depuis, un président d'un syndicat d'eau et d'assainissement et une autre personne ne voulaient plus que cela se fasse ainsi et souhaitaient évincer la Communauté de Communes. De plus, M. TABARD est parti en retraite et a été remplacé, la Préfecture a fait marche arrière. Il n'est donc plus possible d'intégrer le président du syndicat d'eau et d'assainissement de FAUVERNEY dans le syndicat mixte au 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de trouver une autre solution.

Aussi, Monsieur le Président de la CCPD a contacté Maître CORNELOUP, avocat de la CCPD afin de trouver une solution juridique au problème rencontré. La solution de la société publique locale (SPL) a été proposée parce que c'est la CCPD qui désigne les membres de la SPL.

M. Daniel BAUCHET fait remarquer que l'avenir d'un groupement ne doit pas forcément dépendre d'une seule personne. Il ajoute que les communes membres de la CCPD n'ont pas pris d'engagement vis-à-vis de la personne concernée.

Monsieur le Président rappelle qu'au départ, tous les syndicats d'eau et d'assainissement concernés étaient d'accord pour conserver le président du syndicat d'eau et d'assainissement de FAUVERNEY. Aujourd'hui, un président d'un syndicat d'eau et d'assainissement n'est plus d'accord. Une solution a été évoquée : le président du syndicat d'eau et d'assainissement de FAUVERNEY pourrait être pris par une autre collectivité hors CCPD et concrètement, par une commune située sur le territoire de l'autre intercommunalité qui ne prendrait pas alors de délégué (ARC-SUR-TILLE).

Monsieur le Président indique qu'un syndicat intercommunal est en cours de création avant le 31 décembre 2017 et que ce dernier se transformerait en syndicat mixte au 1^{er} janvier 2018.

Maître CORNELOUP indique qu'objectivement, la situation est compliquée, la difficulté pour la CCPD est de constituer un syndicat mixte car il faut des communes et une communauté de communes. Il précise que la CCPD n'est pas compétente en matière d'assainissement avant le 1^{er} janvier 2018. Avant cette date, la CCPD ne peut rien faire dans ce domaine. Si l'orientation s'effectue dans le sens d'un syndicat mixte, il y aurait donc avant un syndicat intercommunal créé par les communes et géré par des syndicats d'eau et d'assainissement qui seraient eux dissous dans les semaines à venir.

Le syndicat intercommunal va-t-il comprendre l'ensemble des communes membres de la CCPD et d'autres communes à côté? Monsieur le Président répond que les trois communes indépendantes mais membres de la CCPD (GENLIS, LABERGEMENT-FOIGNEY, LONGCHAMP) peuvent intégrer le syndicat intercommunal. M. Vincent CROUZIER demande si ces trois communes doivent rentrer avant le 31 décembre 2017 dans le syndicat intercommunal.

Maître CORNELOUP indique que ce syndicat n'aurait pas de caractère mixte, la CCPD n'aurait pas à se prononcer. Il y a là potentiellement un mécanisme de représentation-substitution (dès que des communes ont transféré des compétences à un syndicat intercommunal), à partir du moment où une autre structure intercommunale devient compétente à la place des communes, la nouvelle communauté de communes compétente se substitue aux communes au sein du syndicat (qui devient mixte). Cela ne peut se faire aujourd'hui. Le syndicat mixte ne fonctionnerait qu'à partir de la mi-février 2018. Cela lui paraît réalisable.

Monsieur le Président demande s'il s'agit d'un transfert ou d'une délégation. Maître CORNELOUP répond que la compétence est transférée et non déléguée. Monsieur le Président fait savoir que ce n'est pas ce que voulait la CCPD. Maître CORNELOUP rappelle que c'est le Préfet qui prend la décision pour un syndicat mixte. Quelle est la participation de la CCPD dans le cas où il y a transfert de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales ? Maître CORNELOUP répond que cela s'effectue via les délégués de la CCPD au sein du syndicat mixte.

M. Gilles BRACHOTTE indique que jusqu'au 31 décembre 2017, ce sera un syndicat intercommunal puis au 1^{er} janvier 2018, il y aura un transfert de compétence à un syndicat mixte. Il n'y a plus qu'un seul EPCI. Une fusion s'opère et les seuls délégués sont ceux de la communauté de communes. Maître CORNELOUP répond par l'affirmative, la CCPD sera représentée par ses délégués au sein du syndicat mixte.

M. Vincent CROUZIER demande si la représentation restera la même et rappelle qu'aujourd'hui, il y a deux délégués par commune. Y aura-t-il un délégué pour 1 000 habitants ? Maître CORNELOUP répond que le nombre de délégués restera le même dans l'hypothèse d'une représentation-substitution. S'il n'y a pas de représentation-substitution, il y aurait un délégué pour 1 000 habitants et création d'un nouvel organe.

Mme Françoise JACQUES ajoute qu'actuellement, au sein des syndicaux, il y a des membres qui sont conseillers municipaux et ne sont pas membres de la CCPD. Maître CORNELOUP précise qu'il faut être conseiller communautaire ou conseiller municipal. M. Vincent CROUZIER fait remarquer que cela ne solutionne pas le problème existant avec le président du syndicat d'eau et d'assainissement de FAUVERNEY qui n'est pas un élu. Ce président fera partie d'une autre intercommunalité et sera réintroduit sur l'eau et l'assainissement de FAUVERNEY.

M. Benjamin MODI, Directeur Général des Services, demande quelle sera la représentativité au moment du renouvellement des effectifs en 2020 ou 2021 et notamment pour la CCPD. Maître CORNELOUP répond que la représentation-substitution ne s'appliquerait plus, ce serait un retour sur le concept classique (aujourd'hui, ce serait 1 délégué pour 1 000 habitants).

M. Jacques PROST demande ce qu'il en sera si rien n'est fait jusqu'au 31 décembre 2017. Au 1^{er} janvier 2018, toutes les communes auront transféré la compétence « eau et assainissement ». Il souhaite savoir dans l'hypothèse où il n'y aurait rien au 1^{er} janvier 2018, s'il serait possible de créer une nouvelle structure pour gérer la compétence assainissement. M. Jean-Emmanuel ROLLIN indique si rien n'est créé au 1^{er} janvier 2018, par l'effet de la substitution, ce seront les délégués pris parmi les membres de la CCPD et non plus les délégués des communes. M. Vincent CROUZIER évoque la possibilité pour une ou deux communes de ne pas avoir de délégués dans le cas où il y aurait 23 délégués sur 25.

M. Vincent DANCOURT s'exprime en tant que maire de GENLIS. Il est favorable à la solution la plus simple c'est-à-dire un syndicat intercommunal puis un syndicat mixte avec des communes qui peuvent ou non adhérer au syndicat intercommunal. La société publique locale est une bonne chose en matière de culture générale, cette piste avait été envisagée, mais elle ne semble plus avoir de raison d'être si tout le monde est désormais d'accord pour cette création du syndicat intercommunal. La réunion avec les syndicats a bien avancée. Monsieur le Président reste très prudent.

M. Guy MORELLE indique qu'il y a eu récemment une réunion entre le Président de la CCPD et les syndicats d'eau et d'assainissement. Il demande ce qu'il se passe. Monsieur le Président n'a rien à dire sur ce sujet car la Communauté de communes n'a pas encore la compétence « eau et assainissement ». Aujourd'hui, les syndicats sont en cours de création d'un syndicat intercommunal. Des réunions se sont tenues en septembre 2017 et des statuts ont été mis en place et définitifs. M. Guy MORELLE souhaite savoir ce qu'il en est. Monsieur le Président rappelle qu'une solution avait été trouvée avec la Préfecture.. Aujourd'hui, c'est le retour aux statuts du syndicat intercommunal.

M. Jean MATHÉ est opposé à la réintégration d'un représentant d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement même si ce dernier a des compétences en la matière. Il souhaite que les représentants soient des élus.

M. Patrice ESPINOSA estime que la communauté de communes perd beaucoup de temps sur l'aspect juridique d'une future structure. Aujourd'hui, les syndicats d'eau et d'assainissement sont sur des réseaux très vieillissants, ils ont des programmes pluriannuels d'investissements. Comment travaille-t-on pour répondre à l'urgence sur ces réseaux ?

Monsieur le Président répond qu'aujourd'hui, on attend le 1^{er} janvier 2018. Actuellement, ce sont les syndicats d'eau et d'assainissement qui ont la main.

M. Vincent CROUZIER indique que le syndicat intercommunal de fusion des syndicats d'eau et d'assainissement n'a de sens que dans le cas d'une représentation par substitution si les trois communes veulent adhérer à ce syndicat avant le 31 décembre 2017.

M. Vincent DANCOURT estime qu'il est de bon ton que jusqu'au 31 décembre 2017, qu'une collectivité ne s'immisce pas dans les choix des autres. Il est favorable à rentrer dans le dispositif avant le 31 décembre 2017.

Maître CORNELOUP précise que les considérations juridiques ont des incidences sur le mode de gestion des structures et ce, notamment au niveau des tarifs.

PRÉAMBULE

Appel

Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 27 membres sont présents pour 35 votants. La majorité est donc à 18 voix.

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de la Communication, des Statuts, du Développement Média, est élu secrétaire de séance.

AMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 14 septembre 2017

Rapporteur : H. SAUVAIN

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 14 septembre 2017 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction. M. Francis PARMENTIER signale que la date mentionnée concernant l'Assemblée Générale de Territoire Numérique est erronée, il s'agit du 16 octobre 2017 et non du 12 octobre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance plénière du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2017 moyennant la mention de la rectification demandée.

2. Adhésion de la Communauté de Communes Norge et Tille au Service Commun des Droits des Sols de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) – Signature de la convention afférente

Rapporteur : G. TREMOULET

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) : FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Avis du comité de suivi du Service Commun d'Instruction des Droits des Sols : 09/10/17

La Communauté de Communes Norge et Tille a émis le souhait d'adhérer au Service Commun des Droits des Sols de la CCPD afin de confier l'instruction d'une partie de ses autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La Communauté de Communes Norge et Tille regroupe les communes d'ARC-SUR-TILLE, ASNIERES-LES-DIJON, BELLEFOND, BRETIGNY, BROGNON, CLENAY, COUTERNON, FLACEY, NORGES-LA-VILLE, OR. Vincent DANCOURTGUEUX, REMILLY-SUR-TILLE, RUFFEY-LES-ECHIREY, SAINT-JULIEN, VAROIS-ET-CHAIGNOT.

La convention viserait à définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et le Service Commun d'Instruction des Droits des Sols rattaché à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, qui, tout à la fois :

- Respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- Assurent la protection des intérêts communaux ;
- Garantissent le respect des droits des administrés.

La Communauté de Communes Norge et Tille aurait à sa charge le coût de reprise de données et la vectorisation des documents d'urbanisme non numérisés, ainsi que coût des licences supplémentaires du logiciel Carte@DS-CS.

La Communauté de Communes Norge et Tille aura à déterminer la prise en charge des communes de son territoire en RNU (BROGNON et FLACEY) : soit les dix autres communes se répartiraient la quote-part de ces deux communes et prendraient le coût directement à leur charge, soit la Communauté de Communes Norge et Tille prendrait en charge ces coûts.

L'incidence de cette intégration serait la suivante :

- Un agent instructeur supplémentaire devrait être recruté au 1^{er} janvier 2018. La charge salariale chargée serait d'environ 36 000 €
- La convention établie lors de la création du service en juillet 2015 serait modifiée
- Le coût du service par habitants passerait, pour les communes adhérentes de 6,17 € à 3,69 €. (*source coûts 2016 ; ces valeurs données à titre estimatif sont bien sûr susceptibles de changement pour les exercices suivants et n'ont pas de valeurs contractuelles*)

Il conviendra d'autoriser le Président à signer la convention afférente et à accomplir toutes les démarches utiles.

19H40 : départ de M. Gilles BRACHOTTE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes Norge et Tille au Service Commun des Droits des Sols de la communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),

- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente et à accomplir toutes les démarches utiles.

RESSOURCES HUMAINES

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

3. Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Rapporteur : H. SAUVAIN

Point 2017-10-11-01 : Barrage du Bassin de Fauverney (ZAE de la Boulouze) : Arrêté préfectoral portant classement du barrage

Monsieur le Président informe que la Préfecture de Côte d'Or a envoyé l'arrêté n° 21-2017-08-08-005 du 08 août 2017 portant classement du barrage du bassin de Fauverney ainsi qu'un guide « surveiller et entretenir un barrage autorisé de classe C ».

Ces documents sont consultables dans les locaux de la communauté de communes auprès du service de l'Administration Générale.

Point 2017-10-11-02 : Remboursement de GRAS SAVOYE

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Président informe que GRAS SAVOYE a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 16 884.30 €.

Point 2017-10-11-03 : Remboursement de GROUPAMA

Monsieur le Président informe que GROUPAMA a procédé au remboursement d'un préjudice matériel subi au restaurant scolaire intercommunal à GENLIS pour la somme de 2 006.63 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ces informations.

COMMUNICATION - STATUTS - DÉVELOPPEMENT MÉDIA

4. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 1^{ère} Commission

Rapporteur : V. DANCOURT

M. Vincent DANCOURT, Vice-président en charge de la Communication, des Statuts et du Développement Média, indique que la revue de la CCPD a été distribuée il y a deux semaines. Un autre numéro est en cours de réalisation. Il comportera un article sur le Centre Social Intercommunal, les chemins doux, la mise en conformité avec les directives européennes concernant les fichiers nominatifs.

Plusieurs conseillers communautaires indiquent qu'ils n'ont pas reçu le dernier numéro de la revue. M. Vincent DANCOURT va reprendre contact avec la société chargée de sa distribution.

Mme Françoise JACQUES trouve dommage que la 1^{ère} Commission n'ait pas été consultée et réunie avant la parution de la revue. M. Vincent DANCOURT rappelle que la 1^{ère} Commission s'est réunie et que des discussions ont eu lieu lors de réunions des Vice-présidents.

Mme Françoise JACQUES propose que la distribution soit effectuée par les communes qui le souhaitent et le reste, par une société de distribution.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ces informations.

COMMUNICATION

STATUTS

DÉVELOPPEMENT MÉDIA

5. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : F. PARMENTIER

M. Francis PARMENTIER rappelle que l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Territoires Numériques » se déroulera le jeudi 16 octobre 2017 à AUTUN. L'accueil s'effectuera à 11h30, des ateliers seront mis en place proposant des démonstrations de leurs activités, le déjeuner aura lieu à 13h00. L'Assemblée Générale débutera à 14h30. Les délégués des communes sont invités à participer. Un transport commun pourra être mis en place.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ces informations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - RECHERCHE D'ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AMÉNAGEMENT

RECHERCHE D'ENTREPRISES

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNES - FAMILLE - SÉNIORS - ACTION SOCIALE

6. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 3^{ème} Commission

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

M. Jean-Emmanuel ROLLIN informe que le dernier conseil d'administration de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) s'est tenu. Aucun point ne concernait la CCPD. Le point a été fait sur les problèmes administratifs rencontrés par les associations de l'ADMR sur le Chatillonnais.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de cette information.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PETITE ENFANCE

7. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération départementale de Côte d'Or de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

POINT RETIRÉ

8. Relais Petite Enfance (RPE)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Avis du Comité Technique Paritaire :

11/10/17

Monsieur le Président informe que la Responsable du Relais Petite Enfance Nord a demandé un temps partiel de droit (80%), par un courrier du 31 août 2017.

Les possibilités de remplacement sont les suivantes :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui finance les Relais Petite Enfance, a été associée à la réflexion, comme l'impose la réglementation, en vigueur. La CAF, principal financeur, s'oppose à un simple remplacement du temps non travaillé de l'agent en poste. En effet, cela ne permettrait pas une réelle continuité dans le projet d'agrément.

De plus, les recommandations actuelles sont d'un ETP pour 70 Assistants Maternels (AM). Pour rappel, le RPE Nord compte 157 AM en activité et le RPE Sud, 143 AM en activité.

La possibilité d'un développement en termes de temps de travail sur le RPE Nord et le RPE Sud a été étudiée.

Les tableaux ci-joints, montrent qu'il serait très judicieux de développer ce service.

En effet, s'agissant d'un développement du service, l'accompagnement financier est important.

En l'occurrence, **le reste à charge de la collectivité serait même moins important avec du temps de travail supplémentaire.**

Les tableaux joints prennent en compte :

- Toutes les charges afférentes aux RPE,

- Le temps de travail des animatrices (avec la prise en compte du supplément lié à une rémunération à hauteur de 6/7 pour un 80%),

- La hausse des participations des financeurs (uniquement les hausses certaines, la participation du Conseil Départemental de Côte d'Or n'a pas été majorée car elle est incertaine).

Ils ne prennent pas en compte :

- La hausse des charges de petit matériel qui seraient générées par une personne supplémentaire (prévoir 500 € maximum par RPE/an)

Au regard de tous les éléments, Monsieur le Président proposerait donc l'organisation suivante.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Pour le Relais Petite Enfance Nord :

La Responsable du RPE Nord, à hauteur de 80%

Une autre animatrice, à hauteur de 50% (remplacement de 20% de la Responsable + 30% supplémentaires).

Pour le Relais Petite Enfance Sud :

La Responsable du RPE Sud, à hauteur de 100%

Une autre animatrice, à hauteur de 30%

Concrètement, cela permettrait de proposer un temps de travail important à un candidat (50+30%). Un temps de travail inférieur risquerait de rendre le poste précaire. En l'occurrence, la remplaçante actuelle de la référente familles (à hauteur de 20%), titulaire du DE CESF, pourrait occuper ce poste rapidement, en accord avec les financeurs.

Les financements de ces structures sont certains, à priori. En effet, chaque financeur valide les montants, taux et plafonds, selon des modalités différentes.

Un poste en contrat à durée déterminée, dans un 1^{er} temps, serait donc souhaitable. Ces financements demeurent néanmoins assez fiables - l'accompagnement des postes liés à la petite enfance demeurant une priorité.

Relais Petite Enfance Nord

	Année 2016*	Année 2017 (Dév à compter d'octobre)			Année 2018 (année complète)		
		1 ETP +20%	1 ETP +30%	"1 ETP+50%	1 ETP +20%	1 ETP +30%	1 ETP+50%
Nb ETP	1	1.05	1.08	1.13	1.2	1.3	1.5
Total dépenses	70 625.00	72 874.63	73 749.63	75 499.63	79 623.50	83 123.50	90 123.50
PSO	24 523.00	26 225.83	26 975.14	28 223.99	29 972.38	32 470.07	37 465.47
CR MSAB	882.83	944.13	971.10	1 016.06	1 079.01	1 168.92	1 348.76
CD 21	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00
PSEJ déjà inscrite au contrat	11 254.69	11 254.69	11 254.69	11 254.69	11 254.69	11 254.69	11 254.69
PSEJ Flux	0.00	852.56	1 364.10	2 216.66	3 410.25	5 115.37	8 525.62
Total recettes	41 337.52	43 954.21	45 242.03	47 388.40	50 393.33	54 686.05	63 271.54
Reste à charge de la collectivité	29 287.48	28 920.42	28 507.60	28 111.23	29 230.17	28 437.45	26 851.96

Relais Petite Enfance Sud

	Année 2016	Année 2017 (Dév à compter d'octobre)			Année 2018 (année complète)		
		1 ETP +20%	1 ETP +30%	"1 ETP+50%	1 ETP +20%	1 ETP +30%	"1 ETP+50%
Nb ETP	1	1.05	1.08	1.13	1.2	1.3	1.5
Total dépenses	58 699.04	60 449.04	61 324.04	63 074.04	65 699.04	69 199.04	76 199.04
PSO	24 523.00	25 993.09	26 369.34	27 121.84	28 250.59	29 755.59	32 765.59

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

	Année 2016	Année 2017 (Dév à compter d'octobre)			Année 2018 (année complète)		
CR MSAB	882.83	935.75	949.30	976.39	1 017.02	1 071.20	1 179.56
CD 21	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00	4 677.00
PSEJ déjà inscrite au contrat	11 715.79	11 463.31	11 463.31	11 463.31	11 463.31	11 463.31	11 463.31
PSEJ Flux	0.00	859.32	1 391.47	1 838.74	3 585.26	5 497.42	7 887.53
Total recettes	41 798.62	43 928.47	44 850.42	46 077.28	48 993.18	52 464.52	57 972.99
Reste à charge de la collectivité	16 900.42	16 520.57	16 473.62	16 996.76	16 705.86	16 734.52	18 226.05

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** le recrutement d'un agent aux Relais Petite Enfance Nord et Sud dans les conditions décrites ci-dessus.

ENFANCE

9. Vacances de Noël 2017

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action sociale) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Les vacances de Noël sont particulières cette année. En effet, Noël tombe le premier lundi des vacances. Les effectifs seront très bas sur la première semaine. Un fonctionnement différent d'une semaine à l'autre est donc proposé :

- Du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre 2017 : Il est proposé d'organiser une navette entre AISEREY et GENLIS et d'accueillir uniquement les jeunes à l'Espace jeunes à GENLIS.
- Du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2018 : Il est proposé d'ouvrir les deux structures Espaces Jeunes à AISEREY et à GENLIS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'organisation des vacances de Noël 2017 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

JEUNES

10. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Mission LOcale

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

POINT RETIRÉ

FAMILLE

11. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CREATIV

POINT RETIRÉ

12. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein de la Fédération ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

POINT RETIRÉ

SENIORS

XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX

ACTION SOCIALE

13. Compte-rendu de la représentation du Centre Social - Espace Coluche de la CCPD au sein de la Fédération des Centres sociaux

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

POINT RETIRÉ

FINANCES - BUDGET

FINANCES

14. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées suite au transfert des zones d'activités économiques

Rapporteur : D. BAUDRON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie lors de sa séance plénière du lundi 02 octobre 2017, afin d'émettre son rapport quant à l'évaluation des charges de fonctionnement transférées suite au transfert des zones d'activités économiques dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la république, dite loi NOTRe.

Après la séance plénière, Monsieur le Président de la CLECT a notifié ce rapport à l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes de la plaine Dijonnaise qui auront à se prononcer par délibération dans les trois mois suivants la notification. Le rapport sera réputé adopté après accord des 2/3 des Conseils Municipaux représentant 50% de la population totale de l'EPCI ou après accord des 2/3 de la population représentant 50% des Conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ces informations.

15. Décision modificative N°1 du budget « Service Commun des Droits des Sols »

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le mandat N°47 d'une somme de 1 893,90 € a été rejeté par la Trésorerie concernant l'hébergement du logiciel GEOSPHERE au titre qu'il ne s'agit pas de l'article 6156 (maintenance) mais de l'article 651 (redevance et concession sur logiciels et droits similaires).

L'article 651 ne disposant pas assez de crédit, il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

Fonctionnement - dépenses

Article 6156	- 1 900,00 €
Article 651	+1 900,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la décision modificative N° 1 du budget « Service Commun des Droits des Sols » telle qu'elle est décrite ci-dessus.

16. Demande d'annulation de titre

Rapporteur : D. BAUDRON

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un courrier a été reçu de la Trésorerie de Genlis en date du 27 mars 2017 présentant une demande d'annulation de titre (sur l'année 2017) suite à un rétablissement personnel par la commission de surendettement pour une administrée fréquentant le périscolaire pour un montant total de 107,52 €.

Monsieur le Président propose de déclarer ces créances irrécouvrables. Les crédits sont prévus à l'article 6542.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à déclarer les créances précitées irrécouvrables, étant précisé que les crédits sont prévus à l'article 6542.

BUDGET

████████████████████

COMMANDE PUBLIQUE

████████████████████

ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - CADRE DE VIE - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - GEMAPI

17. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la 5^{ème} Commission

Rapporteur : G. TRÉMOULET

M. Gérard TREMOULET informe les membres du Conseil communautaire de l'avancée des chemins doux. La CCPD s'oriente vers un système de marchés à bons de commande avec des équipes d'insertion ce qui conduira à des coûts moindres et à la possibilité de bénéficier de subventions.

Il décrit les différentes étapes :

- Elaboration d'un marché,

- Finalisation dans les 4 prochaines années,
- avec un coût de 50 000 €uros par an sans les subventions.

Il précise que le circuit « Echigey, Marliens, Tart-L'Abbaye, Tart-Le-Bas, Tart-Le-Haut, Pluvault, Pluvet » sera réalisé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND ACTE** de ce rapport.

ENVIRONNEMENT

18. Compte-rendu de la représentation de la CCPD au sein Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Ce point est retiré, M. Daniel CHETTA avait dit lors de la réunion du Bureau Communautaire Elargi qu'il ne fournirait aucuns renseignements à la présente réunion.

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

XXXXXXXXXXXX

CADRE DE VIE

XXXXXXXXXXXX

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

XXXXXXXXXXXX

GEMAPI

XXXXXXXXXXXX

VOIRIE - TRANSPORT - BÂTIMENT - ACCESSIBILITÉ - MISE EN CONCURRENCE

VOIRIE

XXXXXXXXXXXX

TRANSPORT

XXXXXXXXXXXX

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

BÂTIMENT

19. Projet de déménagement de locaux périscolaires de VARANGES

Rapporteur : J-E. ROLLIN

Avis de la 3^{ème} Commission (Petite enfance, Enfance, Jeunes, Famille, Séniors, Action sociale) :

FAVORABLE

Avis de la 4^{ème} Commission (Finances, Budget) :

FAVORABLE

Avis de la 6^{ème} Commission (Voirie, Transports, Bâtiments, Accessibilité, Mise en concurrence) :

FAVORABLE

Avis du Bureau Communautaire Élargi :

FAVORABLE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'accueil périscolaire de VARANGES accueille les enfants scolarisés à VARANGES et à MARLIENS. Il est situé dans l'ancien presbytère.

Ces locaux ne sont plus adaptés à la situation actuelle, d'une part en raison de la capacité d'accueil et d'autre part en raison de l'aménagement de la cuisine qui n'est pas approprié à l'accueil de plus de 50 convives en moyenne chaque jour.

Compte tenu des effectifs, certains jours, une partie des enfants de MARLIENS doivent aller déjeuner au restaurant scolaire de TART-LE-HAUT et l'autre partie à VARANGES.

Cette situation perdurant, Monsieur le Maire de VARANGES, sollicité pour de nouveaux locaux, a proposé l'implantation d'un accueil de loisirs avec restauration au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école élémentaire.

Des travaux d'aménagement seront nécessaires. Une estimation sommaire a été réalisée par le cabinet MONA LISA URBIS à hauteur de 220 000 €. Le projet est joint en annexe.

La mention est faite d'un crédit sur l'autre bâtiment que la commune de VARANGES devrait donc reprendre à sa charge.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** l'implantation d'un accueil de loisirs avec restauration au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école élémentaire à VARANGES dans les conditions susmentionnées.

ACCESSIBILITÉ

████████████████████

MISE EN CONCURRENCE

████████████████████

INFORMATIONS

20. Questions diverses

Rapporteur : H. SAUVAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Pascal MARTEAU demande où en est le dossier concernant la GEMAPI. Monsieur le Président informe qu'une réunion s'est déroulée cet après-midi en présence de M. COLLARDOT, M. Jean-Pierre MASSON et des représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Dijon Métropole est favorable à ce que la CCPD prenne l'étude.

M. Luc JOLIET informe que l'installation du comité Syndical du SCoT aura lieu le 12 octobre 2017. Il propose de partir en minibus à DIJON et demande qui est intéressé.

Mme Nathalie BONET, Maire de Beire-Le-Fort, rappelle que les communes seront compétentes à partir du 1^{er} novembre 2017 concernant le PACS. Elle a une demande sur sa commune émanant d'un couple. Elle demande si des communes pourraient l'aider car les formations sur le sujet sont « surbookées ». Monsieur le Président indique que la secrétaire de mairie de Rouvres-En-Plaine a suivi une telle formation et pourrait l'aider. M. Patrice ESPINOSA lui propose de se rapprocher des services de l'Etat ou de l'Association des Maires de France (AMF) qui a un service juridique.

La séance est clôturée à 20h20.

Secrétaire de séance

Original signé

Vincent DANCOURT
Vice-président en charge de la Communication,
des Statuts et du Développement Média
Maire de GENLIS

Président de séance

Original signé

Hubert SAUVAIN
Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE